

60



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 12 juin 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 12 juin 2008

13 h

Prière.

M. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que le ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture devrait fournir le texte d'une déclaration de ministre. Le président de la Chambre statue que la distribution du texte des déclarations de ministres est une courtoisie non obligatoire et que, si possible, le texte de la déclaration sera distribué à la Chambre.

L'hon. M. Murphy invoque le Règlement ; il soutient que la déclaration de député de M. MacDonald a constitué une attaque personnelle à l'endroit du député de Moncton-Est. Le président déclare qu'il examinera le harsard et rendra compte à la Chambre de ses conclusions si nécessaire.

Le débat reprend sur la motion 84, proposée par M. Volpé, appuyé par M. Mockler, dont voici le texte :

attendu que les médias jouent un rôle essentiel dans une démocratie libre et ouverte ;

attendu que les journaux, les stations de radio et les nouvelles diffusées à la radio et à la télévision contribuent à procurer en temps opportun aux gens du Nouveau-Brunswick des informations impartiales ;

attendu que les gens des médias doivent être en mesure d'exercer leurs fonctions sans être exposés outre mesure à des influences gouvernementales et commerciales ;

attendu qu'un comité du Sénat, à Ottawa, a été préoccupé par la concentration des médias au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont droit à des informations objectives de qualité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative propose au comité du Sénat de réévaluer les médias du Nouveau-Brunswick pour tenir compte de la situation actuelle.

Après un certain laps de temps, M. Miles, appuyé par M^{me} Lavoie, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 84 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « législative », du passage suivant :

« confirme l'indépendance de la presse quant à des influences gouvernementales et commerciales excessives. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président suppléant met en discussion la motion 84 amendée, dont voici le texte :

attendu que les médias jouent un rôle essentiel dans une démocratie libre et ouverte ;

attendu que les journaux, les stations de radio et les nouvelles diffusées à la radio et à la télévision contribuent à procurer en temps opportun aux gens du Nouveau-Brunswick des informations impartiales ;

attendu que les gens des médias doivent être en mesure d'exercer leurs fonctions sans être exposés outre mesure à des influences gouvernementales et commerciales ;

attendu qu'un comité du Sénat, à Ottawa, a été préoccupé par la concentration des médias au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont droit à des informations objectives de qualité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative confirme l'indépendance de la presse quant à des influences gouvernementales et commerciales excessives.

La motion 84 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'Environnement*.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote nominal suivant :

POUR : 21

M. Mockler	M. Huntjens	M. Alward
M. D. Graham	M ^{me} Blaney	M. Fitch
M. Volpé	M ^{me} Poirier	M. Betts
M. Harrison	M. Holder	M. Olscamp
M. Robichaud	M ^{me} Dubé	M. Urquhart
M. Steeves	M. Carr	M. C. Landry
M. MacDonald	M. Williams	M. C. LeBlanc

CONTRE : 26

M. MacIntyre	l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Doucet
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Foran
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Burke	M ^{me} Lavoie
l'hon. C. Robichaud	l'hon. M. Keir	M. Miles
l'hon. M. Jamieson	l'hon. M. Albert	M. Collins
l'hon. M. Haché	l'hon. M. Arseneault	M. Fraser
l'hon. D. Landry	M. B. LeBlanc	M. Brewer
l'hon. M. McGinley	M. Kenny	M. Kennedy
l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Ouellette	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 86, *Loi relative au moratoire sur l'uranium*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.